



Classement d'un document, d'un objet ou d'un ensemble

Présentation

La *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) confère au ministre de la Culture et des Communications le pouvoir de classer « tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public » (article 29).

Pour établir l'intérêt patrimonial d'un document, d'un objet ou d'un ensemble, le ministre utilise la [méthode d'évaluation](#) (article 11.1, paragraphe 2) prévue par la *Loi*. Le ministre s'est également doté de [lignes directrices](#) concernant le classement d'un bien culturel.

En vertu de la *Loi*, un document, un objet ou un ensemble présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique ou technologique. L'objet ou l'ensemble peut aussi présenter un intérêt patrimonial pour sa valeur archéologique (article 2).

Il est possible de proposer au ministre le classement d'un document, d'un objet ou d'un ensemble patrimonial en utilisant le présent formulaire. La personne faisant la proposition est invitée à fournir toute l'information dont elle dispose sur le bien concerné et à consulter les définitions présentées plus bas.

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements personnels recueillis au moyen du présent formulaire seront conservés de façon sécuritaire et ne seront rendus accessibles qu'aux seules personnes autorisées à traiter cette proposition.

Définition

La *Loi sur le patrimoine culturel* définit de la manière suivante le document, l'objet et l'ensemble patrimoniaux (article 2).

Un **document patrimonial** est « un support sur lequel est portée une information intelligible sous forme de mots, de sons ou d'images, délimitée et structurée de façon tangible ou logique, ou cette information elle-même [...] notamment des archives ». Exemples : le [Dénombrement du Comté de Montréal fait en 1825](#), l'[album Panorama de Montréal](#) et le [manuscrit Les Tristesses](#) d'Émile Nelligan.

Un **objet patrimonial** est « tout bien meuble, autre qu'un document patrimonial [...] notamment une œuvre d'art, un instrument, de l'ameublement ou un artéfact ». Il peut donc s'agir d'une pièce d'orfèvrerie religieuse, d'un tableau peint, d'un meuble, d'une sculpture, d'un artéfact ou d'un vitrail. Exemples : la [peinture intitulée Saint Jérôme](#), un [violon et son archet](#), la [pompe à incendie Silsby](#) et l'[épave de l'Empress of Ireland](#).

Un **ensemble patrimonial** correspond à « des documents ou des objets [...] rassemblés en une collection ou autrement [...] notamment un ensemble d'artéfacts ou une collection de livres, d'archives ou d'œuvres d'art ». Il peut aussi s'agir d'un fonds d'archives ou d'un ensemble d'objets qui ne correspond pas à une collection. Exemples : les [biens archéologiques du site des Basques-de-l'Anse-à-la-Cave](#), la [collection d'archives Robert-Lionel-Séguin](#) et les [bas-reliefs des chapelles du calvaire d'Oka](#).

1. Identification du bien

Nom :

Inscrivez le nom utilisé couramment pour désigner le bien (exemples : livre, journal intime, sculpture, peinture, violon et pointe de flèche). Il ne s'agit pas nécessairement du nom par lequel sera désigné le bien s'il est classé.

Titre (s'il y a lieu)

1. Identification du bien (suite)

Lieu de conservation

Inscrivez l'adresse complète.

Inscrivez le nom de la personne ou de l'organisme qui en a la garde, s'il y a lieu, et ses coordonnées complètes.

S'agit-il d'un :

document;

objet;

ensemble?

S'il s'agit d'un ensemble, indiquez sa composition exacte.

Inscrivez le nombre de biens et le nom de chacun des biens.

1. Identification du bien (suite)

Description du bien :

Fournissez des précisions sur les dimensions, le nombre de composantes, les couleurs, les matériaux, le nombre de pages, etc.

1. Identification du bien (suite)

Si vous manquez d'espace, veuillez utiliser l'[annexe I](#).

Historique du bien :

Résumez l'histoire du bien. Mentionnez notamment les auteurs et auteures ou les anciens et anciennes propriétaires, la date de production, les transformations, les personnages ou événements associés, etc.

2. Intérêt patrimonial du bien

Si vous manquez d'espace, veuillez utiliser l'[annexe II](#).

Valeurs patrimoniales

La *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'un document, un objet ou un ensemble peut être classé s'il présente l'une ou plusieurs des valeurs patrimoniales suivantes :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> archéologique (objet ou ensemble seulement); | <input type="checkbox"/> historique; |
| <input type="checkbox"/> artistique; | <input type="checkbox"/> scientifique; |
| <input type="checkbox"/> emblématique; | <input type="checkbox"/> sociale; |
| <input type="checkbox"/> ethnologique; | <input type="checkbox"/> technologique. |

En vous référant à la [méthode d'évaluation](#) de l'intérêt patrimonial d'un document, d'un objet ou d'un ensemble qui définit les valeurs patrimoniales et leurs critères d'évaluation, identifiez-la ou les valeurs que présente le bien visé par la proposition et donnez une justification pour chacune d'elles.

2. Intérêt patrimonial du bien (suite)

Caractéristiques à préserver :

Énumérez les composantes matérielles du bien visé par la proposition qui nécessiteraient d'être protégées. Dans le cas d'un ensemble, mentionnez-en les principales.

3. Contexte du bien

Le bien est-il menacé? Si oui, expliquez de quelle manière il vous semble l'être.

Est-ce qu'un groupe ou une communauté s'implique dans la préservation ou la sauvegarde du bien?
Si oui, lequel ou laquelle? Depuis quand? Quelles sont ses actions?

4. Informations complémentaires

Ajoutez ici toute autre information pertinente pour la compréhension et l'analyse de la proposition du bien.

Votre proposition doit aussi prendre en considération l'aspect de l'opportunité d'accorder le statut légal. Vous devez donc fournir ici de l'information sur un événement ou un anniversaire à venir qui rendrait ce classement particulièrement opportun, le cas échéant.

Mentionnez des démarches qui auraient été entreprises auprès d'autres instances (municipalité, organisme, etc.) en faveur de la préservation de ce bien.

5. Documentation en appui

- Documents de référence pertinents**
Étude patrimoniale, article, acte de vente, document relatif à l'histoire du bien, plans, monographie, etc.
Fournissez les références bibliographiques exactes.
- Documentation visuelle**
Photographies récentes et anciennes. Fournissez la source de chaque image.
- Documents d'appui**
Pétition, lettre, résolution, etc.

6. Identification de la personne ou de l'organisme faisant la proposition

Nom de la personne ou de l'organisme qui fait la proposition :
S'il s'agit d'un organisme, inscrivez le nom de sa représentante ou de son représentant.

Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :

Téléphone :

Courriel :

7. Identification du ou de la propriétaire

Êtes-vous propriétaire du bien concerné par la proposition? Oui Non
Si non, identifiez le ou la propriétaire.

Nom :
S'il s'agit d'un organisme, inscrivez le nom de sa représentante ou de son représentant.

Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :

Téléphone :

Courriel :

Avez-vous informé la ou le propriétaire de la présente démarche? Oui Non
S'il ou elle est favorable à la proposition de classement, fournissez une lettre justificative en témoignant.

8. Signature

Signature :

Date (aaaa-mm-jj) :

ENVOI DU FORMULAIRE

Le formulaire rempli et signé ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être envoyés au ou à la registraire du patrimoine culturel par courriel, à registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca, ou par la poste, à :

Registraire du patrimoine culturel
Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5

ANNEXE I - Identification du bien (suite)

Historique du bien

ANNEXE II - Intérêt patrimonial du bien (suite)

Valeurs patrimoniales